



WITTELSHEIM

Direction générale
JM

**ARRETE N°244/2025
PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE MEDIATHEQUE**

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté du 05/08/1992, créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de la bibliothèque municipale ;

Vu l'arrêté du 09/07/2020 modifiant complètement la régie de recettes ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 juin 2020 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21/05/2025 ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n°828/2022 est modifié quant à l'ajout du mode de recouvrement suivant : carte bancaire.

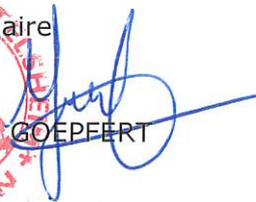
Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : Le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Mulhouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Trésorier du SGC de Mulhouse ;
- Médiathèque ;
- Service des finances ;
- Registre des arrêtés.

Fait à Wittelsheim, le 22/05/2025

Le Maire

Yves GOEPFERT


MAIRIE DE WITTELSHEIM